

Apprentissage Novembre 2025

Les jeunes en formation placés sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle, dans l'attente de la conclusion d'un contrat d'apprentissage, peuvent-ils réaliser des périodes d'immersion en milieu professionnel ?

Nombreux sont les organismes de formation qui s'interrogent sur la possibilité ou non d'organiser des stages d'immersion en entreprise, pour leurs apprenants placés provisoirement sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle, dans l'attente de la conclusion d'un contrat d'apprentissage (jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage ou en rupture de contrat - articles L6222-18-2 et L6222-12-1 du Code du travail).

Aller à la rencontre de chefs d'entreprises, réaliser des périodes d'observation en milieu professionnel, découvrir un métier, rencontrer des salariés... constituent autant d'étapes à privilégier dans le parcours de recherche d'un employeur et permettent de conclure un contrat d'apprentissage adapté à son projet.

Reste à savoir dans quel cadre peuvent être organisés ces temps de présence en entreprise, en dehors de tout contrat d'apprentissage.

Saisi de cette question, le comité départemental de suivi de l'apprentissage en Charente a confié à un groupe de travail (DDETSPP, France Travail, missions locales, Cap emploi, réseau consulaire, fédération des MFR de la Charente, BTP CFA Poitou-Charentes), un travail de recherche afin de :

- Rappeler les dispositions permettant de planifier des stages d'immersion professionnelle, à l'usage spécifique des stagiaires de la formation professionnelle ;
- Proposer un modèle de convention de stage.

Nous vous présentons, à la suite de cet article, le résultat des travaux de ce groupe de travail



A consulter :

Le support de présentation de la DDETS de Charente

Un exemple de convention stage type que la chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine, Direction territoriale de la Charente, a accepté de partager au groupe de travail

